

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SERNHAC

Nombres de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	12

Séance du 17/07/2024 délibération n° 57/2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le dix sept juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de SERNHAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUPRET Gaël, Maire.

Présents : Mmes FERNANDEZ Véronique, MOURISSARGUES Candy, Mme HOURSAL Eloïse, Mrs DUPRET Gaël, OLIVE SALOMMEZ David, GARCIA Grégory, RENSON Luc, GASPARD Gauthier, LAMOULIE Maxime, ABELLAN Pierre, DAUGA Laurent, Mr CHAY Gilles,

Absents : Mme PAULIN Evelyne procuration donnée à Mme FERNANDEZ Véronique, Mr NAVARRO Jean-François procuration donnée à Mr DUPRET Gaël, Mr REY Philippe procuration donnée à Mr DAUGA Laurent, Mme SIMON Dominique procuration donnée à Mme MOURISSARGUES Candy, Mr FAURE Olivier, Mme GEYNET Christelle, LAURENT Syham.

10/07/2024

Date d'Affichage

Objet de la délibération

Secrétaire de séance Mme FERNANDEZ Véronique.

Monsieur le Maire donne lecture du devis estimatif de sécurisation de la voirie et de ses abords pour les piétons et les vélos. Ces travaux seront situés sur le CD 205 du monument aux morts au groupe scolaire. Pour ce projet, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide de la DSIL, des FONDS VERTS, du conseil départemental et de l'agglomération de Nîmes Métropole.

A cet effet, il propose le plan de financement suivant :

Coût estimatif total des travaux et des études : 210 100,00 HT euros

Subvention DSIL : 10 % : 21 010 HT

Subvention Conseil Départemental 10 % : 21 010.00 HT

Part communale : 84 040.00 HT

Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole : 84 040.00 HT

Après avoir entendu, l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- La réalisation des travaux de sécurisation de la voirie et de ses abords,
- Le plan de financement suivant :
 - Coût estimatif total des travaux et des études : 210 100,00 HT euros
 - Subvention DSIL : 10 % : 21 010 HT
 - Subvention Conseil Départemental 10 % : 21 010.00 HT
 - Part communale : 84 040.00 HT

- Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole : 84 040.00 HT

-De solliciter les aides financières de la DSIL, des FONDS VERTS, du conseil départemental et de l'agglomération de Nîmes Métropole

-Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

- cette délibération annule et remplace la n°9 du 31/01/2024

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Suivent les signatures. Le Maire DUPRET Gaël

Sécurisation de la voirie
et de ses abords, piste
cyclable et piétonne
CD 205

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
--

le

et publication ou notification

du